

Autoriser certains types d'entreposage extérieur au 1300, rue du Blizzard

Règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme

- relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 432
- relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 433 (1300, rue du Blizzard, quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf)

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

Du 21 au 27 mai 2026

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Le 1300, rue du Blizzard est situé près de la zone industrielle Lebourgneuf, plus précisément à l'est du boulevard des Galeries, au nord de la rue des Rocailles, à l'ouest de la rue du Chinook et au sud du boulevard Lebourgneuf.

Description du projet

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) souhaite y déménager certaines de ses installations. Ce ministère dispose de plusieurs équipements, tels que de gros véhicules, des remorques, cages à ours, motoneiges, armoires pour l'essence, qu'il souhaiterait pouvoir entreposer dans une cour clôturée.

Les règles d'urbanisme en vigueur encadrent le type d'activités et d'entreposage autorisés dans la zone dans laquelle se trouve le 1300, rue du Blizzard. Or, le type d'entreposage envisagé par le ministère n'y est pas permis.

Ainsi, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre l'entreposage extérieur de certains équipements et véhicules. Lorsque ce type d'entreposage est autorisé, une clôture de 2 m ou plus doit être installée.

Principales modifications réglementaires

- Autoriser, au moyen d'une permission d'occupation, l'entreposage extérieur de certains véhicules lourds, de machinerie motorisée ainsi que de biens ou de matériaux sur le terrain visé.

Seul le règlement concernant la demande d'occupation R.C.A.2V.Q. 433 comporte des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=972

Participation

Membre du conseil municipal

- Maxime Elmaleh, conseiller du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource de la Ville

- Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation sur la page web du projet

Personne n'a apporté de commentaires ou posé de questions.

Questions et commentaires du public

Aucune question ou commentaire.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières

Réalisation du rapport

Date

28 mai 2026

Rédigé par

Éloïse Gaudreau conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications